



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-51

Objet : Privatisation de Stationnement

La Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** la demande de l'association les Amis de l'Abbatiale Saint Pierre de Nant et de la vierge du Claux
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement le stationnement sur le parking devant l'église de Nant le dimanche 28 juin 2026 entre 11h00 et 13h30.

AR R E T E

Article 1^{er} :

Le stationnement sur le parking devant l'église de Nant est privatisé au profit de L'association les Amis de l'Abbatiale Saint Pierre de Nant et de la vierge du Claux le dimanche 28 juin 2026 entre 11h00 et 13h30.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

L'association les Amis de l'Abbatiale Saint Pierre de Nant et de la vierge du Claux,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 23 juin 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET

